

# EN BREF

# #28

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



## NOUVELLE MANDATURE



### COMPOSITION ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYDER

À l'unanimité, les membres du comité syndical ont approuvé la composition du futur exécutif du SYDER en fixant à **quinze (15) le nombre de Vice-Présidents**.



Conformément au Code général des collectivités territoriales, cette décision tient compte de l'effectif du comité syndical, composé de 215 délégués titulaires, ainsi que de l'importance des compétences et missions exercées par le SYDER au service des communes et des territoires.

Aux côtés du Président Marc Coste, les 15 Vice-présidents élus pour le mandat 2026-2032 composeront l'exécutif du SYDER.



Conformément aux engagements pris par le Président lors de son élection, **ils représentent l'ensemble des bassins de vie et des intercommunalités du territoire**, afin de garantir une gouvernance équilibrée et une meilleure représentation des communes adhérentes.

Élus au scrutin secret parmi les délégués titulaires, chaque vice-président bénéficiera d'une délégation spécifique, consentie par le Président conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, couvrant les grands champs d'intervention du syndicat.



**L'exécutif du SYDER  
du mandat 2026-2032 :**



**Marc COSTE**

**Président**

Délégué de la commune de Saint-André-la-Côte  
Communauté de communes du Pays Mornantais



**Pascal LEBRUN**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune d'Alix  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées



**Régis CHAMBE**

**2<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Saint-Martin-en-Haut  
Communauté de communes des Monts-du-Lyonnais



**Charlotte FILIPEK**

**3<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Saint-Igny-de-Vers  
Communauté de communes Saône-Beaujolais



**Laurence JURKIEWIEZ**

**4<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Genas  
Communauté de communes de l'Est Lyonnais



**Sylvain SOTTON**

**5<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Beaujeu  
Communauté de communes de Saône-Beaujolais



**Patrick BERRET**

**6<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Mornant  
Communauté de communes du Pays Mornantais



**Damien JOURNOUD**

**7<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Loire-sur-Rhône  
Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu



**Jean-Pierre DEBIESE**

**8<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Chazay-d'Azergues  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées



**Jules JOASSARD**

**9<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Serezin-du-Rhône  
Communauté de communes du Pays de l'Ozon



**Monique LAURENT**

**10<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Savigny  
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle



**Didier MOULIN**

**11<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Villefranche-sur-Saône  
Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône



**Annick LAFAY**

**12<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Les Sauvages  
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien



**Alain GERBERON**

**13<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Vindry-sur-Turdine  
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien



**Pascale REYNAUD**

**14<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Villefranche-sur-Saône  
Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône



**Guillaume GIRAUD**

**15<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Brindas  
Communauté de communes des Vallons du Lyonnais

## FIXATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Après avoir approuvé à l'unanimité la composition du Bureau syndical du SYDER, fixé à **vingt-cinq (25) membres** conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat, le comité syndical a procédé à l'élection des **9 membres** chargés de compléter l'exécutif aux côtés du Président et des 15 vice-présidents.

Élus au scrutin secret parmi les délégués titulaires, ces représentants siégeront au Bureau syndical et participeront à la gouvernance du SYDER, dans un souci de représentation équilibrée des territoires et de pilotage collectif des actions menées au service des communes adhérentes.

### MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL :

#### Michèle BAZIN

Déléguée de la commune de Chatillon-d'Azergues  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

#### Gilles PEYRICHOU

Délégué de la commune de l'Arbresle  
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

#### Gilles BERTELLI

Délégué de la commune de Theize  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

#### Pierre CHANEL

Délégué de la commune de Tarare  
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

#### Mélanie TRAVIER

Déléguée de la commune de Soucieu-en-Jarrest  
Communauté de communes du Pays Mornantais

#### Noël BROCHIER

Délégué de la commune de Pomeys  
Communauté de communes des Monts du Lyonnais

#### Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE

Délégué de la commune de Porte des Pierres Dorées  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

#### Bernard ROSSIER

Délégué de la commune de Lamure-sur-Azergues  
Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

#### Laurent De FENOYL

Délégué de la commune de Sainte-Foy-l'Argentière  
Communauté de communes des Monts du Lyonnais



## INSTALLATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU SYDER

À la suite de l'installation du nouveau comité syndical, le renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SYDER a été engagé afin de doter l'assemblée des instances nécessaires à la **passation des marchés publics** et des **délégations de service public**, selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales.



Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, la CAO est composée du **Président du SYDER**, qui en assure la présidence, et de **cinq membres titulaires** élus par le comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de **cinq suppléants** désignés selon les mêmes modalités.

Après élection parmi les délégués titulaires, ont été élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

### MARC COSTE - PRÉSIDENT DE LA CAO

#### MEMBRES TITULAIRES

##### Pascal LEBRUN

Délégué de la commune d'Alix

##### Didier MOULIN

Délégué de la commune de Villefranche-sur-Saône

##### Régis CHAMBE

Délégué de la commune de Saint-Martin-en-Haut

##### Laurence JURKIEWIZ

Déléguée de la commune de Genas

##### Monique LAURENT

Déléguée de la commune de Savigny

#### MEMBRES SUPPLÉANTS

##### Alain GERBERON

Délégué de la commune de Vindry-sur-Turdine

##### Guillaume GIRAUD

Délégué de la commune de Brindas

##### Patrick BERRET

Délégué de la commune de Mornant

##### Sylvain SOTTON

Délégué de la commune de Beaujeu

##### Charlotte FILIPEK

Déléguée de la commune de Saint-Igny-de-Vers

Cette nouvelle commission permettra d'assurer le **bon fonctionnement des procédures de commande publique du SYDER**, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et d'efficacité de l'achat public.



# FONCTIONNEMENT



## DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL DU SYDER



Conformément aux articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau syndical**, à l'exception des décisions les plus structurantes telles que le vote du budget, l'approbation du compte financier unique, les modifications institutionnelles du syndicat ou encore les décisions majeures en matière d'adhésion et de compétences.

Ces délégations, strictement encadrées et distinctes de celles accordées au Président, permettent d'assurer un **fonctionnement fluide et réactif** de l'exécutif syndical. Le Comité syndical demeure pleinement et régulièrement informé des décisions prises dans ce cadre.

Les principales délégations confiées au Bureau syndical portent sur les domaines suivants :



### FINANCES

Tarification, subventions, remises gracieuses, conventions financières



### COMMANDE PUBLIQUE

Marchés, accords-cadres et groupements de commande



### MAÎTRISE D'OUVRAGE

Et conventions associées



### RESSOURCES HUMAINES

Organisation des services, effectifs, régime indemnitaire et conventions



### RÉGIE SYDER CHALEUR



### ACTIONS EN JUSTICE ET TRANSACTIONS

Suivi des concessions ainsi que la défense des intérêts du Syndicat

Retrouvez le détail exhaustif de ces délégations dans le diaporama du comité du 19 mai 2026, disponible sur votre espace adhérent.

## INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYDER

Conformément à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical a fixé les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents du SYDER, **calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique** et selon les barèmes réglementaires applicables aux syndicats de communes.

Compte tenu de la population des communes adhérentes, supérieure à 200 000 habitants :

indemnité du Président :

**37,41 %**

de l'indice brut terminal 1027

indemnité des Vice-Présidents  
bénéficiant d'une délégation de fonctions :

**18,70 %**

de l'indice brut terminal 1027

Cette délibération s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur et est conditionnée à l'exercice effectif des fonctions exécutives.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES DÉLÉGUÉS : UNE PRISE EN CHARGE ENCADRÉE

Les élus du SYDER ont adopté à l'unanimité une délibération relative au remboursement des frais de déplacement des délégués.

Conformément à l'article L.5211-13 du code général des collectivités territoriales, **les frais engagés par les élus à l'occasion des réunions du syndicat peuvent être pris en charge lorsqu'elles se tiennent hors de leur commune de représentation**. Le dispositif retenu s'inscrit dans le cadre réglementaire applicable aux déplacements des personnels civils de l'État.

Le SYDER a ainsi défini des modalités harmonisées de remboursement :



### Présence effective du délégué à la réunion

(titulaire ou suppléant), attestée par l'émargement de la feuille de présence



### Distance réelle

entre la mairie de la commune et le lieu de réunion



### Kilométrage limité à 2 000 km

par délégué



### Indemnités kilométriques

véhicule  $\leq$  5 CV



### Transmission du RIB

l'accord du délégué sur le principe de ce remboursement est réputé acquis du fait de la remise au syndicat d'un RIB



### Versement annuel

le remboursement est effectué en un versement annuel unique

Par cette décision, le SYDER a souhaité garantir un **cadre clair, équitable et homogène**, facilitant la participation des élus aux instances syndicales tout en maîtrisant les modalités de prise en charge des déplacements.

## PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL



Le prochain comité syndical se tiendra le **jeudi 18 juin 2026**, au **Domaine des Communes** à **Anse**, à **18h00**.

# L'exécutif du SYDER mandat 2026-2032



**Marc COSTE**

**Président**

Délégué de la commune de Saint-André-la-Côte  
Communauté de communes du Pays Mornantais



**Pascal LEBRUN**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune d'Alix  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées



**Régis CHAMBE**

**2<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Saint-Martin-en-Haut  
Communauté de communes des Monts-du-Lyonnais



**Charlotte FILIPEK**

**3<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Saint-Igny-de-Vers  
Communauté de communes Saône-Beaujolais



**Laurence JURKIEWIEZ**

**4<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Genas  
Communauté de communes de l'Est lyonnais



**Sylvain SOTTON**

**5<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Beaujeu  
Communauté de communes de Saône-Beaujolais



**Patrick BERRET**

**6<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Mornant  
Communauté de communes du Pays Mornantais



**Damien JOURNOUD**

**7<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Loire-sur-Rhône  
Communauté d'agglomérations de Vienne Condrieu



**Jean-Pierre DEBIESSE**

**8<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Chazay-d'Azergues  
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées



**Jules JOASSARD**

**9<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Serezin-du-Rhône  
Communauté de communes du Pays de l'Ozon



**Monique LAURENT**

**10<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Savigny  
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle



**Didier MOULIN**

**11<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Villefranche-sur-Saône  
Communauté d'agglomérations de Villefranche Beaujolais Saône



**Annick LAFAY**

**12<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Les Sauvages  
Communauté d'agglomérations de l'Ouest Rhodanien



**Alain GERBERON**

**13<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Vindry-sur-Turdine  
Communauté d'agglomérations de l'Ouest Rhodanien



**Pascale REYNAUD**

**14<sup>e</sup> Vice-Présidente**

Déléguée de la commune de Villefranche-sur-Saône  
Communauté d'agglomérations de Villefranche Beaujolais Saône



**Guillaume GIRAUD**

**15<sup>e</sup> Vice-Président**

Délégué de la commune de Brindas  
Communauté de communes des Vallons du Lyonnais